



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17 MARS 2020

SIDERO
11C, rue Irbicht
L-7590 Beringen/Mersch

N/Réf.: 94772 & 94913

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre requête du 14 novembre 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'aménagement d'un accès de chantier dans le cadre du projet de la réalisation d'un bassin de rétention à Ospern et de la pose d'un collecteur gravitaire d'Ospern au collecteur Noerdange-Rodbach sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de REDANGE: section C d'OSPERN, sous le numéro 99.

Suite à une entrevue sur les lieux entre vous, les architectes et l'Administration de la nature et des forêts et suite à votre demande du 5 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront exécutés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Rédange, section C d'Ospern, sous le numéro 74/2686, conformément à la demande et au plan soumis portant la référence « Collecteur gravitaire Ospern vers collecteur Noerdange-Rodbach, Piste de chantier » datant de décembre 2019 (cf. copie approuvée).
2. La piste de chantier ne dépassera pas une largeur de 3,50 m et une longueur de 75 m.
3. La bande de travail sera réduite au strict minimum.
4. Le remblayage de la tranchée se fera exclusivement avec les matériaux d'excavation du tracé, du sable et du concassé naturel de carrière. Le tracé sera remis dans son pristin état dans le délai d'un an à partir de la date du début des travaux. Les matériaux de déblai non-réutilisés sur place seront déposés sur une décharge dûment autorisée.
5. La tranchée respectera un recul d'au moins 10 mètres le long des cours d'eau et du bord des forêts.
6. Aucun arbre ni arbuste ne sera abattu.
7. Aucun biotope protégé au sens de l'article 17 de la prédite loi 18 juillet 2018 et de son règlement d'exécution du 1^{er} août 2018 ne sera réduit, détruit ou détérioré aussi bien dans la partie aérienne que souterraine.
8. Pendant la durée du chantier et de la restauration des sites touchés par le projet, le responsable du chantier se concertera avec le préposé de la nature et des forêts (M. Max Schroeder, tél : 621 202 189) pour l'exécution des conditions de la présente décision.

9. Le site sera remis dans son état initial dans un délai de 3 semaines après achèvement des travaux susmentionnés et pour le 31.12.2021 au plus tard.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



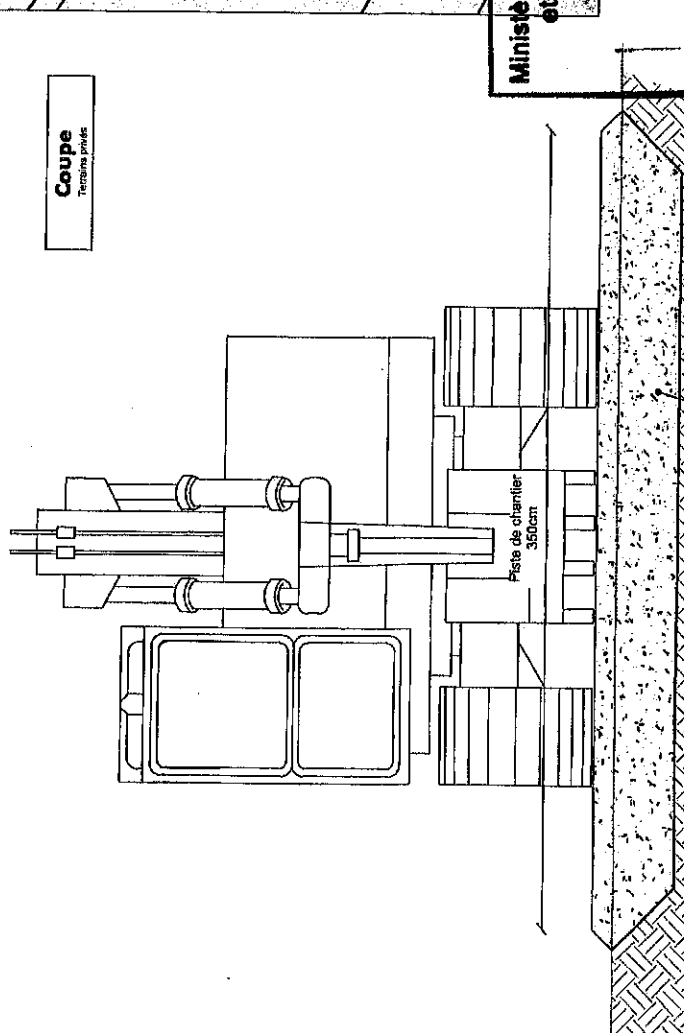
Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

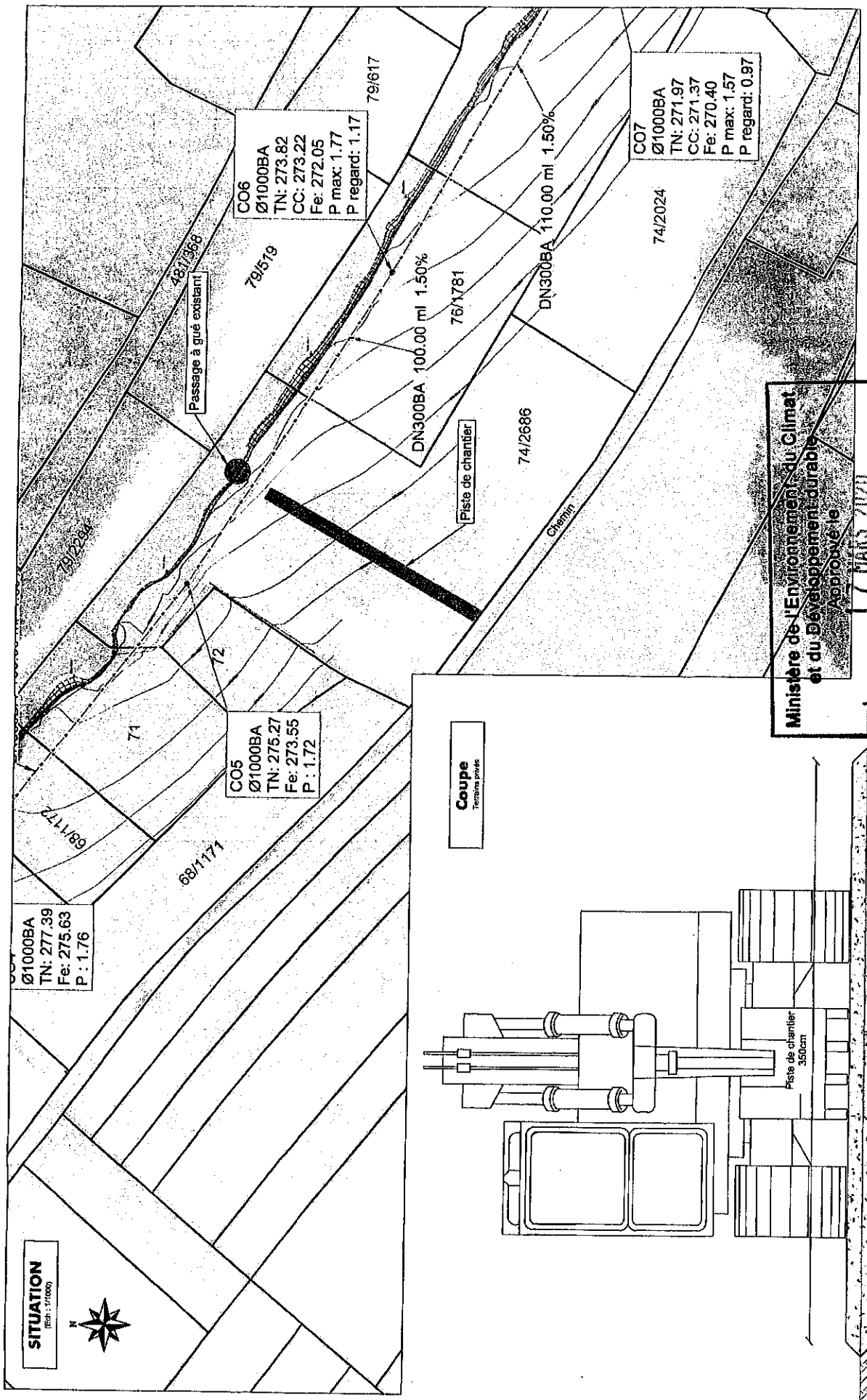
- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de REDANGE

7 MARS 2020
Wag

Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Approbation



Décaissage préalable, terr. végétale sur 30cm
 + pose d'un géotextile 5K/1m²
 + Remblais en concassés au 40cm



CO6
 Ø1000BA
 TN: 273.82
 CC: 273.22
 Fe: 272.05
 P max: 1.77
 P regard: 1.17

CO7
 Ø1000BA
 TN: 271.97
 CC: 271.37
 Fe: 270.40
 P max: 1.57
 P regard: 0.97

CO5
 Ø1000BA
 TN: 275.27
 Fe: 273.55
 P: 1.72

Ø1000BA
 TN: 277.39
 Fe: 275.63
 P: 1.76

SITUATION
 (Ech: 1/1000)

